

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02113
Numéro SIREN : 808 219 505
Nom ou dénomination : 3G-MER

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/010656

3G-MER

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
339 Chemin de Trespeaux
30 100 ALES
RCS NIMES 808 219 505

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 3G-MER,
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

TALENZ ARES AUDIT

26, boulevard St Roch | BP 278 | 84011 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 32 73 67 30 | avignon@talenz-audit.fr

www.talenz-audit.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 3G-MER, SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'Associé Unique en date du 27 septembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La situation comptable établie au 30 juin 2023, fait apparaître des capitaux propres négatifs d'un montant de 91 658 euros, y compris une perte de 1 520 euros. Le capital social est de 1 000 euros ;
- Les capitaux propres sont inférieurs au capital social ;
- Le chiffre d'affaires au 30 juin 2023 est à néant, tout comme celui de la clôture précédente.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part l'observation suivante :

- La situation du 30 juin 2023 fait apparaître des capitaux propres négatifs d'un montant de 91 658 euros pour un capital social de 1 000 euros.

En raison de cette observation et sur la base de nos travaux, nous ne pouvons attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

La société ne fait état d'aucun avantage particulier.

Fait à Avignon, le 4 octobre 2023.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire à la transformation

Johan AZALBERT
Commissaire aux comptes
Représentant la société

